

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia, Mme LACAZE Aurélie, M. SAUQUES Kevin

Etaient absent : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation

28/05/2025

DELIBERATION APPROUVANT LE DEVIS DE LA SOCIETE LABURTHE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un premier devis à hauteur de 18450 euros avait été voté pour la canalisation située à Cadignan. Après réflexions et au vu de la vétusté de toute la canalisation, il a été demandé un devis supplémentaire pour rajouter 150ml de réfection de cette canalisation.

La société LABURTHE a transmis un devis à hauteur de 14102,40 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

